

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 68 du 30 août 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 2

DÉCISION N° 602579/ARM/SGA/SID/ESID-LYON/DP/BED

portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.

Du 26 août 2024

ÉTABLISSEMENT DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE LYON :

Division « plan » ; bureau « exécution de la dépense ».

DÉCISION N° 602579/ARM/SGA/SID/ESID-LYON/DP/BED portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.

Du 26 août 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 4 9 2 S

Texte(s) abrogé(s):

Décision N° 604021/ARM/SGA/SID/ESID-LYON/DP/BED du 06 novembre 2023 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.

Référence de publication :

Le directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) :

Vu le décret du 19 juin 2024 portant nomination d'officiers généraux, notamment son article 36 (JO n° 144 du 20 juin 2024, texte n° 89); Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié, fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53); Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié, portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4),

Décide :

Art. 1^{er}. Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de valider les actes dans le système d'information financier CHORUS : - au titre du rôle de « responsable des engagements juridiques » :

- Réant Noémie, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau "exécution de la dépense";
- Souche Delphine, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section "gestion de la dépense";
- Melas Mireille, secrétaire administrative de classe normale (SACN), adjointe à la cheffe de la section "gestion de la dépense";
- Fournel Isabelle, adjointe administrative principale de 1^{re} classe (AAP1), cheffe de la cellule "liquidation des états d'acompte";
- Coni Rémi, secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE), chef de la section "engagements juridiques";
- Pasteris Myriam, secrétaire administrative de classe normale (SACN), adjointe au chef de la section "engagements juridiques";
- au titre du rôle de « certificateur du service fait » :
 - Réant Noémie, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau "exécution de la dépense";
 - Souche Delphine, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section "gestion de la dépense";
 - Melas Mireille, secrétaire administrative de classe normale (SACN), adjointe à la cheffe de la section "gestion de la dépense";
 - Brunner Nadine, adjointe administrative de 1^{re} classe (AAP1), comptable à la section "gestion de la dépense";
 - Fournel Isabelle, adjointe administrative principale de 1^{re} classe (AAP1), cheffe de la cellule "liquidation des états d'acompte";
 - Laurent Lydia, adjointe administrative (AA), comptable à la section "gestion de la dépense" ;
 - Toussaint Mathilde, adjointe administrative principale de 2^e classe (AAP2), comptable à la section "gestion de la dépense" ;
 - Guerbois Emmanuel, adjoint administratif principal de 1^{re} classe (AAP1), comptable à la section "gestion de la dépense";
 - Tatlot Djennai, adjoint administratif (AA), comptable à la section "gestion de la dépense" ;
 - Holleville Déborah, secrétaire administrative de classe supérieure (SACS), comptable à la section "gestion de la dépense";
 - Dubiard Debrabant Sarah, adjointe administrative de 1^{re} classe (AAP1), comptable à la section "gestion de la dépense";
 - Besnard Benjamin, adjoint administratif (AA), comptable à la section "gestion de la dépense";
 - Manhès Nana, contractuelle, comptable à la section "gestion de la dépense" ;
- Coni Rémi, secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE), chef de la section "engagements juridiques";
- Pasteris Myriam, secrétaire administrative de classe normale (SACN), adjointe au chef de la section "engagements juridiques" ;
- Rocca Patricia, adjointe administrative principale de 1^{re} classe (AAP1), comptable à la section "engagements juridiques";
- Alhamid Laza Youssouf, adjoint administratif principal de 2^e classe (AAP2), comptable à la section "engagements juridiques";
- Serre Agnès, ouvrière d'Etat hors groupe (OE HG), comptable à la section "engagements juridiques" ;
- au titre du rôle de « responsable des demandes de paiement » :
- Réant Noémie, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau "exécution de la dépense";
- Souche Delphine, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section "gestion de la dépense";

- Melas Mireille, secrétaire administrative de classe normale (SACN), adjointe à la cheffe de la section "gestion de la dépense";
- au titre du rôle de « responsable des recettes non fiscales » :
 - Réant Noémie, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau "exécution de la dépense";
 - Souche Delphine, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section "gestion de la dépense";
 - Melas Mireille, secrétaire administrative de classe normale (SACN), adjointe à la cheffe de la section "gestion de la dépense";
- au titre du rôle de « responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations » :
 - Monge Stéphane, secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE), chef de la section "comptabilité auxiliaire des immobilisations";
 - Divy Vimal, adjoint administratif (AA), agent de comptabilité à la section "comptabilité auxiliaire des immobilisations".
- Art. 2. Délégation est donnée à l'effet de signer les dépenses dont l'ordre de payer ne fait pas l'objet d'une dématérialisation dans CHORUS à :
 - Réant Noémie, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau "exécution de la dépense";
 - Souche Delphine, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section "gestion de la dépense";
 - Melas Mireille, secrétaire administrative de classe normale (SACN), adjointe à la cheffe de la section "gestion de la dépense".
- **Art. 3**. La décision N° 604021/ARM/SGA/SID/ESID-LYON/DP/BED du 6 novembre 2023 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon est abrogée.
- Art. 4. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des armées.

L'ingénieur général de 2^{ème} classe, directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon,

Frédéric GUIVARC'H.